

1581 - Guillaume Julien - Trésor de Ponce Pilate - Douai Quincy

Auteurs : Pilatus, Pontius (fausse attribution)

Description matérielle de l'exemplaire

Format 8°

Remarques

Remarques Le catalogue indique : "Edité par Augustin Soulié, d'après un ancien catalogue. Un autre titre porte : "Fac-similé d'un rarissime petit livre de la fin du XVI^e siècle... - Paris, chez J. Techener", 1839. In-8°. À la fin, privilège accordé à Jean Stratius, marchand libraire."

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_1372

Titre long Thresor admirable, || DE LA SENTENCE || prononcee par Ponce Pilate, || contre Nostre Sauueur || Iesus-Christ. || Trouuee miraculeusement escrite sur parchemin en lettre || Hebraique dans vn vase de marbre, enclose de deux au || tres vases de fer & de pierre, en la ville d'Aquila au || Royaume de Naples, sur la fin de l'annee 1580. || Traduict d'Italien en François tât pour l'viti- || lité publique, & l'exaltation de nostre sainte foy, || que pour louange de la dite ville. || [woodcut as in SN 39664] || A PARIS, || Par Guillaume Iulien à l'enseigne de l'Amitié, || pres le College de Cambray || [-] || M. D. LXXXI.

Imprimeur(s)-libraire(s) Julien, Guillaume

Date 1581

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et cote Douai (Fr), Réserve Patrimoniale, I-16-1581-1-1 A 119

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation [Réseau des bibliothèques Douai Quincy](#)

Sources de la numérisation Photographies de travail, Anne Réach-Ngô

Type de numérisation Numérisation partielle

Autres exemplaires localisés

- Evanston (US-IL), The Styberg Library, Main Library, Special Collections [232.962 J58Zt](#)
- London (UK), British Library, General Reference Collection [C.99.b.49](#). Voir [la notice ThRen](#) de l'exemplaire.
- Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France, [RES-H-1732 / RES-H-2154 / H-18993](#)

- Paris (Fr), BnF, Arsenal-magasin, [8-T-8910 \(1\)](#) < Pièce n ° 1 ; Recueil factice >
- Paris (Fr), Bibliothèque Sainte-Geneviève, Magasin Réserve [8 D 11153 RES \(P.6\)](#)

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscritesAnnotation manuscrite [au dos de la page de titre](#).

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

Droits

- Image(s) : Douai-Réserve Patrimoniale
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUf) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Pilatus, Pontius (fausse attribution), 1581 - Guillaume Julien - Trésor de Ponce Pilate - Douai Quincy, 1581

Anne Réach-Ngô (UHA, IUf) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 20/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

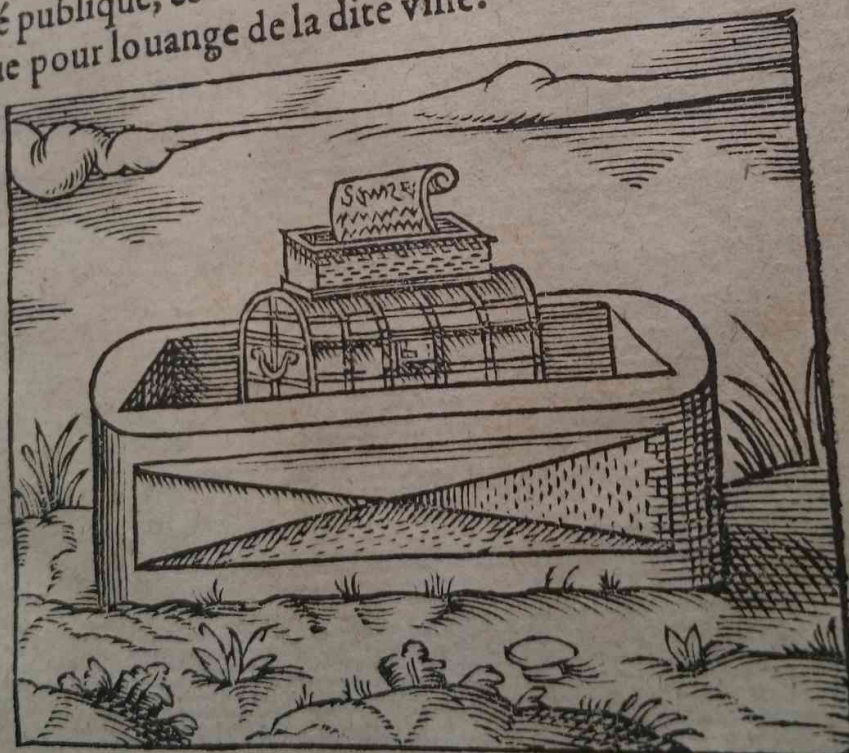
<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/1372>

Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 30/01/2017 Dernière modification le 08/09/2024

Thresor admirable,
DE LA SENTENCE
prononcee par Poncc Pilate,
contre Nostre Sauueur
Iesus-Christ.

*Trouuee miraculeusement escrite sur parchemin en lettre
Hebraique dans un vase de marbre, enclose de deux au-
tres vases de fer & de pierre, en la ville d'Aquila au
Royaume de Naples, sur la fin de l'annee 1580.*

Traduit d'Italien en François, tât pour l'uti-
lité publique, & l'exaltation de nostre sainte foy,
que pour louange de la dite ville.



A PARIS,
Par Guillaume Iulien à l'enseigne de l'Amitié,
pres le College de Cambray
M. D. LXXXI



24 Tre rare.

182

thésor admirable de la sentence
prononcée par ponce pilate contre
le Seigneur J. Chr.

magnificat du pape et de s. illre
eglise romaine suivi des vies de
la papesse Jeanne et du pape
hil. le grand

13/6

DISCOVRS DE LA
Sentence de Mort, donnee contre nostre
Sauueur IESVS CHRIST, par
Ponce Pilate, trouuee miraculeuse-
ment, sur la fin de l'annee 1580. En
la ville d'Aquila, au Royaume de
Naples. Et de la description d'icelle
ville.

 MIS LECTEURS,
Comme ainsi soit,
que depuis peu de
temps en çà, ait esté
descouuert, en la vil-
le d'Aquila, au Royaume de Naples,
appartenant à la Duchesse de Par-
me, presentement gouuernante au
pais de Flandres, pour le Roy Ca-
tholicque, vn Thresor à tous autres
Thresors incomparable, pour estre
le plus grand & le plus precieux, qui

4
fut onques pource que tout le genre
humain, participe au fruit d'iceluy,
d'autant que son salut en depend to-
tallemēt, ie n'ay voulu, m'ayant esté
ledit Thresor communiqué, estre si
auare & ingrat d'un si grand bien,
que de le garder entier pour moy,
sans r'en faire iouir, afin que tu ayes
occasiō de m'en sçauoir quelque gré,
& de louer la diuine grace & bonté:
laquelle apres la reuolution de tant
d'annees, a permis qu'une chose tant
rare & singuliere, comme la propre
Sentence donnee par Ponce Pilate,
cōtre nostre Sauueur IESVS CHRIST,
ait esté trouuee si estroittement en-
close que vous entendrez. Car com-
bien que ce ne nous soit pas chose
nouuelle d'entendre que nostre pre-
cieux Sauueur ait esté condamné à
mort par les Iuifs, afin de nous don-
ner

ner la vie
& de laqu
forusis,
pechez,
cree Hist
se toutes
presles p
noncée c
duite d'e
diuerfes
stre, ain
contine
touché,
chose de
ledit Th
le est fo
struite &
me de N
du lieu
teceste
terne,

5
ner la vie que nous auions perduë,
& de laquelle nous estions exclus &
forusis, par noz demerites & griefs
pechez, dequoy nous faiet foy la sa-
cree Histoire, ce n'est pas peu de cho-
se toutesfois d'auoir trouué les ex-
presses parolles de la Sentence pro-
noncée contre nostre Seigneur, tra-
duite d'Hebrieu, de mot à mot, en
diuerses langues, & mesmes en la no-
stre, ainsi que ie vous feray voir in-
continent, apres que ie vous auray
touché, comme en passant, quelque
chose de la susdite ville d'Aquila, où
ledit Thresor a esté trouué. Ceste vil-
le est fort celebre & ancienne, con-
struite & fondee, en Italie, au Royau-
me de Naples, à cinq mille seulemēt,
du lieu où estoit autresfois construi-
te ceste noble & anciēne ville Amin-
terne, de laquelle on void encores

aujourdhuy les grans fondemens de
 plusieurs magnifiques edifices, & en-
 tre autres d'un Theatre, de beaux tē-
 ples & de grosses tours, par où l'on
 peut iuger, combien estoit grande
 ceste Cité, tāt en superbes bastimens
 qu'en multitude de peuple: de laquelle
 Tite Liue parle en plusieurs endroits,
 & mesmement au dixieme liure, où
 il demonstre comme ceste ville fut
 prinse par force par Spurius Consul,
 & comme furent par luy tuez enui-
 ron deux mille huit cens bourgeois,
 & quatre mille deux cens huitante
 faits prisonniers. Il fait mention en
 un autre endroit, comme les Ami-
 ternins, les Umbriens, Norfinois &
 Reatinois, donnerent secours de Sol-
 dats, à Lucius Scipiō, qui estoit pour
 passer avec l'armee en Afrique. Et
 Virgile en son septieme liure, dit,

Vna

7
*Vna ingens Amiterna cohors, priscique
Quirites. C'est à dire,
Le grâd est l'Amiterne avec les vieux
Quirites. Et Martial.
Nos Amiternus ager felicibus educat
hortis
Nursinas poteris parcius esse pilas.*

Crispe Saluste, Citoyen de ceste vil-
le, l'a beaucoup renommee, pource
qu'il a escrit plusieurs œuures, & sem-
blablement Victorin Euesque d'icel-
le, qui fut occis pour le nō de Christ
du temps de l'Empereur Nerua. Ce
que i'ay bien voulu amener, pource
que la ruine de ceste grande, ancien-
ne & noble cité faict beaucoup à l'e-
stablissement, dignité, grandeur &
principauté de nostre ville d'Aquila,
de laquelle il est maintenant que-
stion de parler deuant que venir à ce
qui nous en faict entamer le propos
& qui

& qui la doit renommer & embellir,
pour le plus riche ioyau, & pour la
plus digne, precieuse, salutaire & tres
saincte relique & antiquité, qu'elle
puisse contenir & enserrer & qui se
puisse oncques trouuer au monde:
dont la plus grand partie des Princes
& potētats Chrestiens ont receu cer-
tain & tresagreable aduis. Ceste no-
ble ville d'Aquila se monstre sur le
haut d'une montagne, & est pour le
present la premiere & principale cité
de tout le Pays d'Abbruzze, auquel
elle est situee, à trēte mille de Sulmo-
ne à costé vers l'Apennin. Il n'y a
point de doubte, qu'elle est nouvelle
& qu'elle fut edificee selon Razan, du
temps de Charles premier Roy de Si-
cile, apres que la susdite ville d'Ami-
terne, & Forcone, que les escriuains
appellent Forconium, à huiet mille
d'Aquila

d'Aquila, de
plus bas ver
rent ruinees,
d'huy se voy
nes, grands
raile, de lad
& mesmes
lieux appel
si que Raya
miterne &
ne lit poin
de dit qu
(faisant r
Forcone
terne) les
blerēt po
tres mo
quelieu
ter. Et
croissan
sans r

8
ommer & embellir
e ioyau, & pour
use, salutaire & tra
antiquité, qu'il
enferrer & qui
ouuer au monde
partie des Prince
ns ont receu
aduis. Ceste no
monstre sur la
e, & est pour la
principalle cite
oruzze, auquel
ille de Sulmo
nnin. Il n'y a
e est nouuelle
on Razan, du
er Roy de Si
ville d'Ami
es escriuains
huiet mille
d'Aquila

9
d'Aquila, de l'autre part, descendant
plus bas vers la riuiera Pescaire fu-
rent ruinees, comme encores aujour-
d'huy se voyent les demolitions, rui-
nes, grands fondemens de pierres de
taille, de ladite ville dicte *Furconium*,
& mesmes encores auourd'huy ce
lieu s'appelle *Furcono*. Apres dōc, ain-
si que Rayan & Blonde recitēt, qu'A-
miterne & Furcone furent ruinees, on
ne lit point, par qui, sinon que Blon-
de dit que ce fut par les Lombards
(faisant mention que ladite ville de
Furcon n'estoit pas si noble qu'Ami-
terne) les peuples de ces pais s'assem-
blerēt pour leur seureté, entre les au-
tres montagnes, où ils bastirent quel-
que lieu, & commencerent à y habi-
ter. Et ainsi, à cause de la bōté de l'air,
croissans de iour en iour, & y bastis-
sans tousiours Forteresses & Cha-

B

10

steaux, comme lesdits habitans n'eus-
sent aucun principal chef, pour le gou-
uernement d'entre eux, quelque tēps
apres, ils furent subiuguez par quel-
ques meschans hōmes, pour ce qu'ils
n'auoyēt pas le moyē de se defendre.
Et par long temps, ils furent traittez,
tout ainsi que s'ils eussent esté esclau-
es venduz. Or croissant de iour en
iour le pesant ioug de seruitude, les-
dits peuples cōmēcerēt à prēdre cœur
& à proietter le moyen de leur deli-
urance. Parquoy ils ordōnerent secre-
tement entre eux de tuer les susdits ty-
rās, & de fait ils executerēt heureuse-
mēt leur deliberatiō. Et cōme ils fus-
sent ainsi deliurez d'vne si grāde serui-
tude, ils aduiferent & delibererēt d'e-
difier ceste noble ville d'Aquila pour
leur defense & conseruation. Et ainsi
à chacū des peuples de ces Chasteaux
& contrees fut cōsigné vne partie du

11
lieu où se deuoit bastir ladite cité, a-
fin qu'elle fut edifiée selon leur volō
té & besoin, voulās neātmoins qu'el-
le fust puis apres nommee *Aquila*, es-
perās avec le temps, de l'accroistre en
sorte, non seulement en edifices & ri-
chesses, mais aussi en multitude de
peuple qu'elle peust seigneurier &
maistriser toutes les places circonuoi-
sines, ny plus ny moins q̄ l'Aigle ap-
pellee en Latin *Aquila*, à la maistrise
& preeminence sur tous les oiseaux.
Mais on ne trouue pas, neantmoins,
le temps du commencement d'icelle.
Aucūs disent qu'elle fut edifiée (apres
la ruine d'Amiterne & de Forcone)
par les citoyens qui estoient fuiz aux
bourgs, villages & chasteaux pro-
chains, lesquels s'assemblerent là, & y
firent leur habitation: & que Charles
Martel l'enuironna puis apres, de mu

railles, & l'appella *Aquila*, pour estre
 enhaut lieu, maistrisant les pays voi-
 sins, comme l'Aigle (qui s'appelle
Aquila en langue Latine) maistrise &
 domine les oiseaux. Mais Pádolfe col-
 lenucio au quatrieme liure des Histo-
 res du Royaume, dit qu'elle fut faite
 par le commandement de Federic II.
 Empereur, & ainsi raconte le cōmen-
 cement susdit. Estans espars par les
 montagnes del'Abruzzo, entre Ami-
 terne & Forcō, villes antiques des fai-
 tes & ruinees, les peuples de Beneuēt,
 du mōt Cassin & de Sore (q̄ luy mes-
 me auoit fait ruiner) il commanda q̄
 tous ces peuples s'assemblasēt & edi-
 fiasent vne ville, en lieu commode &
 opportun, pour la defence du Royau-
 me de ce costé là, lors appellé *Aquila*,
 & luy changeant de nom, il voulut
 que pour l'honneur de l'Empire, ce-
 ste

13
cette ville fust appellee *Aquila*, comme
il commande apertement en ses epi-
stres. Ainsi donc fut edifice ceste vil-
le d'*Aquila*, laquelle s'augmenta &
s'agrandit fort en peu de temps, & au-
jourd'huy est repute vne tresforte &
trespuissante ville au susdict Royau-
me. Je me tiendroy volōtiers à la pre-
miere opiniō, à sçauoir qu'elle fut edi-
fice par ces peuples r'assemblez des
enuiers, qui tuerent les tyrās & qui
se deliurerent de la grande seruitude
en laquelle ils estoient detenuz, attē-
du qu'il ne semble pas estre possible
qu'elle fust faite premieremēt par Fe-
deric II. & moins par Charles Martel:
car ie trouue qu'il est faict mention
Aquila. ou d'*Aquila*, plusieurs annees
deuant que ledit Federic, & mesmes
Charles Martel fussent nez, comme le
mesme Blonde demonstre en vn au-

tre endroit, en ses Histoires, & mes-
mes en la description de la cession
du Duché de Pouille faicte à Robert
Guiscard par Nicolas II. Pape de Ro-
me en l'an de nostre salut 1060. la-
quelle cession fut faite en ladite ville
d'Aquila, & Federic florissoit l'an 1212.
& Charles Martel, l'an 1309. Il est vray
q̄ parauenture ces escriuains se pour-
royēt bien ainsi accorder & dire que
s'estans là assemblez les habitans des
prochains chasteaux, apres qu'ils eu-
rent occis les susdits tyrās & basty les
maisons, faict les rues, & pareillemēt
fortifié le lieu de quelques ramparts
(comme il est à croire) ladite ville fut
ceinte & entouree de murailles, ou
par ledict Federic, ou par Charles
Martel, lesquels la fortifierent bien,
firent ces habitās citoyēs d'icelle &
leur donnerent le titre de noblesse.

Parquoy

re endroit, en ses Histoires, & mes-
 mes en la description de la cession
 du Duché de Pouille faicte à Robert
 Guischart par Nicolas II. Pape de Ro-
 me en l'an de nostre salut 1060. la-
 quelle cession fut faite en ladite ville
 d'Aquila, & Federic florissoit l'an 1212.
 & Charles Martel, l'an 1309. Il est vray
 q̄ parauenture ces escriuains se pour-
 royēt bien ainsi accorder & dire que
 s'estans là assemblez les habitans des
 prochains chasteaux, apres qu'ils eu-
 rent occis les susdits tyrās & basty les
 maisons, faict les rues, & pareillemēt
 fortifié le lieu de quelques ramparts
 (comme il est à croire) ladite ville fut
 ceinte & entourée de murailles, ou
 par ledict Federic, ou par Charles
 Martel, lesquels la fortifierent bien,
 firent ces habitās citoyēs d'icelle &
 leur donnerent le titre de noblesse.

Parquoy

s Histoires, & de
 ption de la cell
 uille faicte à Rob
 icolas II. Pape de
 ostre salut 1060.
 faite en ladite
 ic florissoit l'an
 l'an 1309. Il est
 s escriuains se po
 ccorder & dire
 lez les habitans
 aux, apres qu'ils
 its tyrās & baill
 rues, & pareille
 quelques ramp
 oire) ladite ville
 e de murailles,
 c, ou par Char
 fortifierent bie
 citoyēs d'icelle
 titre de noble

Parquoy de là en auant, ceste ville cō-
 mença à croistre de peuple, de richet-
 ses & puissance, tellement qu'elle a ob-
 tenu la principauté & preeminēce de
 la regiō. Mais depuis quelque temps
 en ça, elle a esté fort douteuse en soy-
 mesme, depuis que Loys Comte de
 Môtoire eut le gouuernement d'icel-
 le, lequel par sa prudence, l'a gouuer-
 nee en grande paix, souz la Seigneu-
 rie neantmoins de Ferrand Roy d'A-
 ragon & de Naples, & aussi de char-
 les quint Empereur. En fin comme
 iceluy fust detenu à Naples, defaillāt
 aussi le nōbre des viuans, en l'an 1528.
 comme les citoyens fissent quelque
 trouble & esmotion à l'encontre des
 soldats dudit Empereur, ou plustost
 selon l'opinion des autres, comme ils
 se defendissent des outrages que les
 soldats leur faisoient, cōme il semble
 plus

plus vray semblable, elle fut mal trait-
 tee par Filebert prince d'Orange, Vice-
 Roy de Naples, de maniere qu'il
 condamna la ville à fournir dix mille
 ducats. Araisõ dequoy les Aquilains
 demourerent fort mal contens, mais
 comme il fut besoin de payer la dictẽ
 somme d'or, & cõme ils n'eussent pas
 dequoy la fournir, ils furẽt cõttraints
 de mettre la main aux sacrez vases des
 Eglises, & par semblable de prendre
 les riches ornemẽs de la sepulture de
 S. Bernardin. L'on y fit encores quel-
 ques autres maux, que ie laisseray à
 dire de peur d'ennuyer le lecteur vray
 Chrestien, qui aspire desia à ce que ie
 sçay bien qui luy sera plus agreable
 d'entendre que cecy, & qui luy cau-
 sera vne grande ioye meslee d'amer-
 tume & de tristesse: vne ioye voyant
 la seule cause de son salut eternal: &

vne

vne griefue douleur, considerant la
 rigoureuse (mais à nous profitable)
 sentence de mort prononcee contre
 nostre sauueur Iesus Christ, & sur luy
 mesme, hélas ! de poinct en poinct
 executée, de maniere, mes amis, qu'il
 nous a monsté le chemin de porter
 hardiment nostre croix apres luy, si
 nous voulôs iouir de la vie bien heu-
 reuse & eternelle, qu'il nous a aquisé
 par sa mort & passion. Mais pour re-
 tourner à nostre susdite ville d'Aqui-
 la, qui nous a decouuert vn gage si
 precieux demouré si long temps en-
 seuely, & la vraye marque de nostre
 redemption, ceste noble cité est souf-
 mise à la seigneurie du Royaume, la-
 quelle a tasché & s'est bien souuent
 efforcee de se soumettre à l'Eglise Ro-
 maine, pour estre du territoire de sa
 saincteté, ou bien de s'assuiettir aux

François, quand ils sont passez pour
 acquérir le Royaume. Et pour ceste
 cause elle a tousiours este fort greuee
 & chargee, & a souffert grands outra-
 ges, quasi cōme figure (s'il m'est loisi-
 ble de parler en ceste maniere) du sa-
 cré seau de nostre vie & salut, qu'elle
 a si long tēps gardé & enclos en son
 sein, venant de celuy qui a esté souf-
 mis pour nous à tout outrage, blas-
 me, & vitupere. Pres de ceste ville fut
 occis le vaillant Braccio de Mantouë
 chefs de guerre, comme raconte Bló
 de, Sabellic, Platina, Simonetta & Co-
 rio avec plusieurs autres historiens.
 En ce lieu est dignement reueré le
 corps de S. Bernardin de l'ordre des
 freres mineurs, premier reformateur
 de la vie reguliere de cest Ordre.
 Lequel estant Toscã de nation & de
 noble famille des Albizesques aiant
 pour

19
pour pere Tollus, & pour mere Nee-
ra fille de Bindus habitans de la ville
de Sienne, il estoit totalemēt inclinē
à la deuotiō de ieusner, & singuliere-
ment le famedy: aussi se rendit il fort
affectonné au seruice des pestiferez
estant pour lors la ville de Siēne fort
affigée, ce fut l'ā de grace 1400. où il
acquit grāde louange & honneur au
seruice des pauures malades, se ren-
dant seruiteur de vingt malades de la
peste. Il fut aussi pour sa sainte vie
& conuersatiō esleu Euesque par feu
Pape Eugene, à la requeste de ceux
de Sienne, Ferrare & d'Vrbīn, non-
 obstant le refus qu'il fit de la dignité
Episcopale, pour ne se trouuer digne
de ceste dignité & charge, & alors par
permission diuine il rēdit guerison à
vn boiteux: sur la fin de ces affaires &
aiant saintement vescu & faict plu-

fleur miracles il s'achemina pour al-
 ler en Pouille pour prescher l'Euāgi-
 le, mais en chemin il deuint malade
 en la ville d'Aquila en vn conuent des
 Cordeliers, voulāt reformer ledit cō-
 uent, comme il auoit desia fait de plu-
 sieurs autres, & fut tellement pour-
 suiuy de maladie qu'il rendit l'Esprit
 à Dieu l'an de grace 1443. le 20. Mars
 estant son corps enseuely audiēt cō-
 uent, situé hors ladicte ville d'Aquila
 où plusieurs malades ont recouuert
 santé & guerison, signāmēt vn sourd
 lequel laua ses oreilles de l'eau en la-
 quelle son corps auoit esté plongé. Et
 fut puis apres l'an 1450. par feu Pape
 Nicolas cinquiesme canonizé & mis
 au rēg & catalogue des saints. Et de
 nostre tēps Iean dit Aquilain, de l'or-
 dre des freres prescheurs, excellent
 Theologiē & tresfacond & eloquēt
 predi-

21
predicateur, cōme lon peut cognoi-
stre par les sermons qu'il a fait & cō-
posé, a fort annobly & renommé ce-
ste dite ville. Plusieurs autres gentils
& nobles esprits, ont illustré ce lieu,
ainsi que i'ay entendu, mais pource
que i'en'ay pas certaine cognoissance
d'iceux, ie les laisseray nommer à au-
tres. Le fertile territoire de ceste dite
ville, outre les autres choses, produit
vne grande abondance de Safran, du-
quel se tirent par chascun an, plus de
quarante mille ducats d'or, sans met-
tre icy en compte vne infinité d'au-
tres biens & commoditez, qu'il ame-
ne pour la vie des habitans de ladite
ville & de ceux qui se tiennent aux en-
uiron, en quoy certainement elle est
celebre & heureuse: mais elle me sem-
ble encores beaucoup plus heureuse,
outre tous les biens sus mentionnez,

C 3

de ce qu'elle a cest honneur d'auoir si
estroittemēt gardé, comme encores
elle garde aujour d'huy, l'arrest de no-
stre bien souuerain qui passe tous les
biens, aises, & commoditez du mon-
de. Voila dōc ce qui m'a semblé bon
deduire en brief de l'excellence & no-
blesse de ceste ville, au Royaume de
Naples, en laquelle (comme i'ay desia
dit) a esté trouuee ceste annee 1580. la
sentence de mort iettée à l'encontre
de nostre Seigneur Iesus-Christ, par
le president de la Iudee Ponce Pilate,
copiee & fidelement traduite de la lan-
gue Hebraïque en autres langues, &
principallēmēt en la nostre, ainsi que
i'ay desia touché dessus. Et combien
que Pilate ait esté rigoureux à l'en-
contre nostre seigneur Iesus-Christ
par sa feuerre sentence, ça esté plus par
cōtrainte & importunité des iuifs le
menas-

st honneur
 dé, comme
 d'huy, l'arrest
 in qui past
 mmodirez d
 qui m'a sem
 de l'excellen
 le, au Royau
 le (comme i
 ceste année
 ietree à l'en
 r Iesus-Christ
 idee Ponce
 nt traduite
 autres lang
 a nostre, ain
 sus. Et com
 rigoureux à
 eur Iesus-Christ
 e, ça esté plus
 unité des rui
 me

menassant de le rendre odieux à l'Em-
 pire Romain qu'autremét, toutesfois
 son ambition & iniustice l'a principa
 lement prouqué à ce faire, car il a mō
 stré enuers les Iuifs assez sa benigni-
 té, & douceur, n'ayant executé telles
 cruautéz à l'endroit d'iceux comme il
 pouuoit bien faire: comme tesmoi-
 gnent les exēples recitez par Iosephe
 en son liure des antiquitez Iudaiques
 chapitre 4. liure 18. nonobstant qu'il
 eust receu par eux beaucoup des ou-
 trages & iniures, estant par eux ac-
 cusé deuant le Consul Vitellius d'e-
 stre meurtrier, & pour ceste occasion
 s'estre reuolté à l'écontre de luy. car
 au commencement de son gouuerne-
 ment de la Prouince de la Iudee où il
 auoit gouuerné dix ans: apres la mort
 del'Empereur Auguste lequel auoit
 tenu l'Empire 57. ans six moys & deux
 iours

24
iours estant enuoié par Tibere Empe-
reur fils de Iulia femme d'Auguste
Empereur pour prendre possession
de son gouuernement, il fit porter de
nuict en la ville de Hierusalem des
Images de l'Empereur à couuert : la-
quelle chose trois iours apres engen-
dra grand bruit & tumulte entre les
Iuifs, car ceux qui estoient là furent
estōnez cōme voiās deuāt leurs yeux
leurs loix prophaner, pource que
leur loy ne leur permettoit de poser
vne seule image ou statue en la ville.
En sorte que ceux des champs enten-
dans le bruit & plaintes des habitans
de Hierusalem, s'en allerent en gran-
de diligence vers Pilate en la ville Ce-
saree & le prierent de grande affectiō
que ces images & statues de l'Empe-
reur fussent ostez de la ville, & que les
droits du pays leur fussent gardez,
mais

24
renuoié par ribe
Julia femme d
pour prendre
ernement, il fit
ville de Hierusa
Empereur à cou
trois iours apres
uit & tumulte en
qui estoient la
voias deuât leur
ophaner, pource
r permettoit de
e ou statue en la
x des champs en
plaintes des hab
s'en allerent en
s Pilate en la ville
t de grande affe
statues de l'Em
de la ville, & que
r fussent garde

25
mais Pilate ne voulant aucunement
entendre leur requeste : pourtant se
ietterent en bas par terre à l'entour de
la maison de Pilate, & furent la cinq
iours & cinq nuits cōtinuelles sans se
bouger. Pilate voiāt cela mōta en son
siege ludicial, faisant appeller les Iuifs
qui estoient en grand nombre, com-
me s'il eut deliberé de leur donner res-
ponce, mais il y eut là tout incōtinēt
vne bande de soldats assemblez &
biē armez, qui enuironnerēt les iuifs,
& aians le signe, se diuiserent en trois
pour mieux eclorre les Iuifs, lesquels
voians ceste apparence non esperee
des choses espouuētables furēt tous
esperduz. Lors Pilate leur denonça
qu'il les feroit tous tuer s'ils n'y rece-
uoient les images de Cesar, & quant
& quāt il fit signe aux gens de guerre
de desgaigner leurs espees, les Iuifs

D

26
tous en vn moment & comme d'vn
mesme deliberation se ietterent bas
par terre & presenterent leurs testes
nues pour receuoir les coups des sol-
dats, criās tous à haute voix, qu'ils ay-
meroiēt beaucoup mieux estre tous
taillez en pieces, & tuez, que de voir
prophaner leurs loix: adonc pilate cō-
me doux & bening sans les mettre à
mort, s'esmerueillant du grand zele
que ce peuple auoit à leur loy, fit com-
mandement, que ces statues & ima-
ges fussent ostees incontinct de Hie-
rusalē. Depuis encores il monstra sa
benignité & clemence en vn autre tu-
multe ou trouble qu'il leur suscita, car
il y auoit entre les Iuifs vn thresor sa-
cré lequel ils appellent Corbā. Pilate
commanda qu'il fust desploié, & em-
ploié pour faire faire les conduits des
eaux, lesquelles il faisoit faire venir de
trois

26
en vn moment & con-
e deliberation se ien-
re & presenterent les
ur receuoir les coup-
as tous à haute voix,
beaucoup mieux en-
pieces, & ruez, que
er leurs loix: adonc
& bening sans les
merueillant du gran-
ole auoit à leur loy, si
t, que ces statues &
ostes incontinet de
is encores il mon-
clemence en vn aut-
ible qu'il leur suscita
e les Iuifs vn thresor
opellent Corbā. Pil-
il fust desployé, &
faire les conduire
il faisoit faire venir

27
trois cēs stades, & pour cela se releue-
rent des complaints du peuple Ju-
daïque, tellement que mesmes ils en-
uironnerent avec grans cris & lamen-
tations, le siege Iudicial de Pilate qui
estoit là venu en Hierusalem. Il auoit
bien pourueu à leur tumulte, & pour
ceste cause il auoit mēlé parmy le
peuple des gens secretement armez
& sur leurs armes portoient des rob-
bes à la façon des autres, & leur com-
māda de ne mettre point la main aux
espees, mais biē qu'ils frappissent de
gros bastons seulement, avec des me-
naces. aiant ainsi porueu il donna de
rechef signe de son Tribunal, & tout
incontinent les Iuifs furent batus, au-
cuns toutefois moururent des coups
les autres furent opprimez miserable-
ment, en fuiant contre l'intentiō tou-
tesfois de Pilate, lors la multitude se
D 2

teut voiant la calamité de ceux qui
auoient esté ainsi tuez. Autres exēples
pour cause de briefueté laisserons
nous contentans de ceux cy.

Copie de la sentence prononcee
par Poncepilate president en la Iudee
du Regne dixseptieme, de l'Empereur
Romain Tibere, à l'encontre de Iesus
fils de Dieu & de la vierge Marie, nō-
mé Christ, condamné à mort de la
croix, entre deux voleurs, le vingt cin-
quiesme de Mars, trouuee miraculeu-
sement par les passans, en la ville d'A-
quilee, dedans vn tombeau faict d'v-
ne belle pierre, auquel furent trouuez
deux caisses : l'vne de fer, & dedans
icelle, vne de marbre fin, dedans
laquelle fut trouuee escri-
te en Hebrieu, la sen-
tence cy apres
contenue.

L'an

LAn dixseptieme de l'Empire de
 Tibere, Empereur de tout le mon
 de, monarque invincible, & de l'O
 lympiade 121. de la Cliede l'annee 84. de
 la creation du monde, suivant le millesime
 & la partition des Juifs: quatre fois 1174.
 de la propagation & accroissement de l'Em
 pire Romain l'an 78. de la deliurance de la
 servitude des Babylonniens, l'an quatre cens
 huitante: de la restitution du sacré Empi
 re, 497. du consulat du peuple Romain, de
 Lucius Piso: du Proconsulat de Marcus
 Isauricus: du commencement du public gou
 vernement de la Judee, par Valerius Pale
 stina: du tēps que Quintus Flavius gouver
 noit en la ville & cité de Hierusalem, dās
 laquelle estoit President tres-agreable Pon
 ce Pilate Regent & gouverneur de la basse
 Galilee: du temps d'Herode Antipater: du
 temps des souverains sacrificateurs du saint
 temple, Anne, Caiphe, Alismael: du temps

30
des chefs du saint temple Rabaham, An-
chabel, Ioachim: & des Centeniers, Contes
Romains, & de la cité de Hierusalem, Quin-
tus Cornelius Sublima, & Sextus Pompei-
lius Ruffus, le vingt cinquiesme iour de
Mars. le Pöce Pilate, president pour l'Em-
pire Romain entré au palais & siege prin-
cipal, iuge & condamne par sentence de
mort Iesus nommé des Iuifs Christ NaZa-
rien, du pays de Galilee, comme un homme
seditieux en la loy Mosaique, & contraire
à la loy de l'Empereur Tibere, Nous le cō-
damnons à estre mis & attaché avec des
clous, en l'arbre de la croix, à la maniere des
criminels & malfaicteurs: & estant icy en
l'assemblée de plusieurs riches & pauvres,
comme ainsi soit, qu'il n'ait cessé de mettre
trouble & dissention par toute la Iudee, soy
disant fils de Dieu Roy d'Israel, avec mena-
ces de la ruine de ceste cité de Hierusalem,
& du saint temple. Et en outre, comme
ainsi

ainsi soit
Cesar, ai
ste dite ci
mes & m
apres soy
comman
Quini⁹
par cest
vestu
portan
uir d'e
voulo
voleu
par la
Anto
de la
yest
von
croi
ma
ste

ainsi soit qu'il ait refusé de paier le tribut à
 Cesar, aiant prins la hardiesse d'entrer en ce-
 ste dite cité, & au saint temple avec pal-
 mes & magnificence, comme Roy, menant
 apres soy une grande partie du peuple, nous
 commandons à nostre premier Centenier
 Quin^o Cornelius, de mener publiquement
 par ceste cité ledict Iesus Christ lié, flagellé
 vestu de pourpre & couronné d'espines,
 portant sa croix sur ses espaules, a fin de ser-
 uir d'exemple à tous malfaicteurs. Nous
 voulons qu'avec iceluy soient menez deux
 voleurs meurtriers: & qu'il sorte puis apres
 par la porte de la ville Giagarole, nommee
 Antonienne, pour estre mené au lieu public
 de la montagne dicte de Caluaire, & pour
 y estre crucifié: & quand il sera mort, nous
 voulons que le corps demeure pendu sur la
 croix, pour un commun spectacle de tous
 malfaicteurs, & que sur la croix soit mise ce-
 ste superscription en trois langues: en He-
 brieu

32

brien. Ichudim Melech Nostri Ies-
chua. En Grec, Iesos Nazoraïos ó Vasi-
leſton Iodaïon. En Latin, Iesus Naza-
renus Rex Iudeorum. Nous comman-
dons en outre, que personne de quelque qua-
lité & condition qu'elle soit, n'entreprene
& soit si temeraire d'empêcher telle iustice
par nous faicte, administree & exe-
cutée, selon la rigueur des decrets
& loix des Romains, sur les
Iuifs, sur peine d'estre re-
belle à l'Empire
Romain.

TESMO

³³
TESMOINS DE NO-
stre sentence de douze Tribus d'Israel,
Par les Pharisiens.

Rabbani

Daniel

Rabbani le deuxieme

Ioanni

Bonicat

Rabbani

Infabec

Paricuha.

Rabbani

Simcon

Boner.

Par les souuerains prestres.

Rabbani, Zados, Bonica falbo.

Notaire du present acte public criminel.

Notan Berta.

De la part de l'Empire, & President
des Romains.

36
bon encontre, & bien vniuersel à tous
Chrestiens. Mais à qui est ce que l'Aigle
n'a tousiours annoncé quelque bien & pro-
sperité? s'est-il iamais passé aucune guerre,
en laquelle on l'ait peu voir ocieuse? soit
que l'on voye l'histoire des Assyriens, des
Medes, des Perses, que l'on fueillette les
Annales des Grecs, des Macedoniens, la
gloire & le comble de felicité des Romains,
ausquels y a il chose qui ait esté en plus
grande recommandation, qu'ils ayent esti-
mee plus sainte & plus honorable, que
l'Aigle? Et pour en monstrier l'exemple est-
ce pas chose admirable d'une Aigle, la-
quelle se tint assise tout le long d'un iour,
sur le ioug du char de Gordius, pauvre
homme, ce qui demonstroit que son fils
Mydas, seroit Roy de Phrygie? Comme la
famille des Heraclides, entre les Argines,
fust venue à defaillir, de laquelle ils auoyent
accoustumé d'eslire anciennement leurs
Roys, ils furent demander auis à l'Oracle,
touchant la creation d'un Roy, ausquels
fut faite responce, que l'Aigle leur ensei-
gneroit cela. Quelques iours apres, l'Ai-
gle descendant d'en haut, se vint asscoir sur
la

37
la maison d'Aegon, & par ainsi fut esleu
Roy du consentement d'un chacun. L'Ai-
gle par semblable, donna à entendre à Hie-
ron, ieune homme Sicilien, de basse con-
dition, qu'il seroit quelquefois Roy, pour-
ce qu'elle se vint asseoir sur son bouclier,
ainsi qu'il estoit à la guerre. Chacun sçait
ce que l'on recite de Tarquinius Priscus,
auquel vne Aigle osta le chapeau, com-
me il estoit en chemin d'aller à Rome, qui
luy fut vn presage de sa principauté, sui-
uant l'interpretation de sa femme Tanaquil.
Il en auint, tout, & autant à Diadumenus,
fils de Macrin, allant par les champs, lequel
vne Aigle defula, & posa le chapeau d'i-
celuy sur le chef de la statuë d'un Roy,
pour luy annoncer qu'il paruiendroit à telle
maiesté. Ainsi que C. Marius, estant petit
garçon eust trouué vn nid d'Aigle, avec
sept petis, il le print & le porta à son pere,
lequel émerueillé de cela en demanda l'o-
pinion des deuins, qui luy firent responce,
que par sept fois, son fils auroit la souue-
raine puissance: aussi auint qu'il fut le pre-
mier sept fois Consul. Plutarque neant-
moins, ennemy de l'histoire Romaine, c-

38
stime cecy fabuleux, pource que les au-
teurs escriuent que l'Aigle ne faict point
plus de deux petis, combienque Musce dise
qu'elle en ecloist trois, desquels elle en reiet
te deux & en nourrit vn: auquel ie peux
respondre qu'il faut croire cela comme
chose prodigieuse, parce mesme, que le
pere fut esbahy de voir sept petis d'Aigle,
contre nature, comme estoit prodigieux
le fruct de la truye, laquelle fit trente co-
chons. Au demeurant, quant à ce nombre,
sept heures apres la naissance d'Albinus,
ainsi que le festin s'en faisoit, l'on appor-
ta sept petites Aigles, qui furent posees à l'en-
tour du berceau de l'enfant: duquel presage
le pere fut d'autant plus aise, que c'est
vne chose rare de voir en Afrique des Ai-
gles à Hadrumente, lieu de sa natiuité. Ne
fust ce pas vn merueilleux presage à Octa-
uius, auquel disnant en vn bois, à deux
lieues de la ville, sur le chemin de la Cham-
pagne, vne Aigle osta le pain de la main, à
l'impourueu, & puis apres auoir volé bien
haut retourna, & deuala doucement, &
le luy remit en la main: l'Aigle par sembla-
ble qui n'auoit iamais esté veüe à Rhodes,

alla s'asseoir
de la main
iours auan-
cés, qui
ne, eust à
moyen de
vint ierte
qu'il entr
en signe
que deu
Bebriag
contre l
quand t
me du c
laquell
ainsi V
tient, c
pauté,
s'enre
au mo
ximus
qu'il f
nier, t
pentie
qu'un
de ch

alla s'asseoir à la bonne heure, sur le feste
 de la maison où Tybere se tenoit, peu de
 iours avant qu'il fust r'appelé. Comme Clo-
 dius, qui seruoit de risce à la cour Romaine,
 eust à la par fin esté fait Consul, par le
 moyen de Caius, son neueur, vne Aigle se
 vint ietter sur son espaule droicte, ainsi
 qu'il entroit au Palais, avec les Huissiers,
 en signe qu'il seroit Empereur. Auint aussi
 que deuant que l'on donnast la bataille
 Bebriaque, deux Aigles combattirent l'une
 contre l'autre, à la veüe d'un chacun, &
 quand l'une fut vaincuë, en vint vn troisie-
 me du costé du Leuant, qui chassa l'Aigle,
 laquelle estoit demeuree victorieuse: par
 ainsi Vaspasian, suruenü des parties d'O-
 rient, où il commandoit, obtint la princi-
 pauté, ce pendant que deux Empereurs
 s'entrefaisoient la guerre, il aduint aussi
 au moyen d'une Aigle, que l'on iugea Ma-
 ximus deuoit estre Empereur, nonobstant
 qu'il fust de petit lieu, & venu d'un ferru-
 rier, & selon quelques autres, d'un char-
 pentier: & furent de cest aduis pource
 qu'une Aigle luy auoit porté beaucoup
 de chair de bœuf, quand il fut né (parquoy
 il fut

40
il fut esleu Empereur, en vn temps fort ca-
lamiteux, afin de resister à la cruauté de
Maximinus) mais voyant l'Aigle susdue
ceste chair par terre, à laquelle l'on faisoit
consciēce de toucher, elle la releua, & l'em-
porta en vne prochaine chappelle dediee
à Iupiter. Par vn semblable prodige, vne
Aigle enleua du berceau Aurelian, sans
luy faire aucun mal, & le posa dessus vn
aurel, pres vne chappelle, s'estant d'avan-
ture trouué sans feu. Mais à quel propos
alleguay-je tant d'exemples de l'Aigle, si-
gnifiant bon encontre, seigneurie & prin-
cipauté? c'est pour monstrier que non sans
cause ce nom a esté baillé à ceste ville sus-
dite du Royaume de Naples, non pour le
regard seulement qu'elle deuoit estre la
principale de la Prouince, comme l'aigle
est la principale & maistresse des autres
oyseaux, mais pource qu'elle deuoit auoir
cest honneur & prerogatiue, de garder en
ses cabinets, le seau de nostre salut, & la
susalleguee sentence de la mort de nostre
Sauueur, Roy des Rois, & Empereur des
Empereurs, qui sont designez au moyen
de l'Aigle. Mais il se peut faire, dira quel-
qu'un

qu'un que t
es exemples
attendu que
jours, chose
aux homin
monde, do
& louange
suldites or
les faits &
leuez en q
font volon
mais acco
choses ne
ne niron
que chof
ont mon
aux affai
uoyees p
tir les ho
entreprin
de nostre
xandre
se vindr
coupper
monstre
d'Euro

41.
qu'un que tout ce que i'ay dit cy dessus,
es exemples susdits, soit venu par accident
attendu que nous voyons auenir tous les
iours, choses encores plus émerueillables
aux hommes les plus contemptibles du
monde, dont ils n'aquierent aucun renom
& louange: & faut penser que les choses
susdites ont esté remarquées, pource que
les faits & propos de ceux là, qui sont es-
leuez en quelque haut degré d'honneur,
sont volontiers recueillis comme Oracles:
mais accordons aux querelleux, que ces
choses ne soyent veritables, ie croy qu'ils
ne niront pas qu'il faut qu'il en soit quel-
que chose, par ce que si souuēt les Aigles
ont monsté, comme l'on se deuoit porter
aux affaires, voire mesmes ont esté en-
uoyees par permission de Dieu, pour auer-
tir les hommes de la fin & succes de leurs
entreprises. Et pour continuer l'allusion
de nostre *Aquila*, ou Aigle: Comme Ale-
xandre de Macedone fust né, deux Aigles
se vindrent soir toute celle iournee, sur le
coupeau de la maison où il estoit né, pour
monstrer qu'il auroit deux Empires, l'un
d'Europe, l'autre d'Asie. Celle qui sortit
F

42
d'une armee nauale, pour aller en terre,
où elle s'assit, donna à entendre qu'il falloit
vaincre & debeller les Perses par terre,
plustost que par la mer, suivant mesmes
l'interpretation d'Alexandre, contre l'o-
pinion de Parmenon, & en celle furieuse
bataille, qui fut donnee à Artelle, entre
Alexandre & Darie, fut veüe vne Aigle
descendre peu à peu, sur le chef d'Alexan-
dre, laquelle ne s'estonna aucunement du
bruit des armes, ny d'entendre chamailler,
ains demoura longuement comme pendue
à l'entour du cheual du Roy, pour mon-
strer quelle seroit l'ysuë de ce cruel com-
bat. Auint vn semblable presage à Fabius
Valeus, cōme on lit en Tacite, car le mes-
me iour qu'il fut prest de faire marcher
son armee, y eut vne Aigle, qui en fut con-
ductrice, volant tout doucement selon que
le cāp marchoit, sans s'effrayer du tumulte
& bruit des soldats, qui l'admiroyent &
la saluoyent: ce qui leur fut vn certain pre-
sage de leur bon heur & prosperité. Autant
en aduint à Vitellius, allant au deuant
d'Orthon, avec ces forces, auxquelles vne
Aigle venant de la partie droicte, & les
deuan-

deuantant mor-
memorable bat-
mille Loerois se-
fient deux ce-
on dit qu'il y eut
tit iamaïs dura,
bataille iusque à
d'eux, iusque à
rieux. Il y a
re au nom d
de l'Aigle, qu
en ce que ce
& decouuer
nation & d
sus-Christ
Mort, & a
du diable.
le nom de
bon heur
courageant
cation qu
nous obt
tā & le m
si nous
profit de
nostre

42
d'une armee nauale, pour aller en terre,
où elle s'assit, donna à entendre qu'il falloit
vaincre & debeller les Perses par terre,
plustost que par la mer, suivant mesmes
l'interpretation d'Alexandre, contre l'o-
pinion de Parmenon, & en celle furieuse
bataille, qui fut donnee à Artelle, entre
Alexandre & Darie, fut veüe vne aigle
descendre peu à peu, sur le chef d'Alexan-
dre, laquelle ne s'estonna aucunement du
bruit des armes, ny d'entendre chamailler,
ains demoura longuement comme pendue
à l'entour du cheual du Roy, pour mon-
strer quelle seroit l'ysuë de ce cruel com-
bat. Auint vn semblable presage à Fabius
Valeus, cōme on lit en Tacite, car le mes-
me iour qu'il fut prest de faire marcher
son armee, y eut vne aigle, qui en fut con-
ductrice, volant tout doucement selon que
le cāp marchoit, sans s'effrayer du tumulte
& bruit des soldats, qui l'admiroyent &
la saluoyent: ce qui leur fut vn certain pre-
sage de leur bon heur & prosperité. Autant
en aduint à Vitellius, allant au deuant
d'Othon, avec ces forces, ausquelles vne
aigle venant de la partie droicte, & les
deuan-

deuant mon
memorable bat
mille Loerois se
fient deux ce
on dit qu'il y e
tit iamaïs du co
bataille dura,
d'eux, iusque à
rieux. Il ya
re au nom d
de l'aigle, q
en ce que c
& decouuer
nation &
sus-Christ
Mort, &
du diable.
le nom d
bon heur
courant
cation q
nous ob
tā & le
si nou
profit c
nostre

43
deuant monstroir le chemin. En la
memorable bataille, en laquelle quinze
mille Locrois seulement, vainquirēt & des-
fircnt deux cens vingt mille Crotonois;
on dit qu'il y eut vne Aigle, qui ne se par-
tit iamais du costé des Locrois, tant que la
bataille dura, volant tousiours à l'entour
d'eux, iusque à ce qu'ils demurerent victo-
rieux. Il y a donc quelque grand myste-
re au nom de ceste ville appelée du nom
de l'Aigle, qui est le presage de la victoire,
en ce que ceste ville Aquila a tenu caché
& decouuert, en fin la sentence de condam-
nation & de mort de nostre Sauueur Je-
sus-Christ, lequel mourant a vaincu la
Mort, & a obtenu la victoire à l'encontre
du diable. Ainsi l'Aigle, ou la ville portant
le nom de ce Royal oysseau, nous a porté
bon heur, suiuant l'allusion, en nous de-
courrant vne chose tant rare, & la certifi-
cation que nous auons de la victoire que
nous obtenons à l'encontre de la chair Sa-
tā & le monde, par la mort de Iesus Christ
si nous voulons deuement faire nostre
profit de sa Croix. I E S V S C H R I S T est
nostre Aigle, & a bon droit lui peut l'on
F 2

44

attribuer ce nom, puis que l'Aigle signifie
l'autorité & Royale maïesté. Ce qu'estant
ainsi y a il vn plus grand Roy que I E S V S
C H R I S T, qui est celuy qui proprement
donne les Empires, Royaumes & Coron-
nes, de maniere qu'à iuste cause, on luy
peut attribuer le tiltre d'Aigle, par vne cer-
taine allusion aux vertuz de cest oyseau,
dont le naturel est d'estre charitable & mi-
sericordieux, cōme veritablement I E S V S
C H R I S T nostre Sauueur, s'est monstie
tel en nostre endroit. L'Aigle est benigne:
I E S V S C H R I S T n'est seulement l'exē-
ple de douceur & benignité, ains la beni-
gnité mesme. Et sur ce ie ne veuil pas ou-
blier, que les modernes ont représenté l'Ai-
gle, avec vn autre oyseau, mangeans en-
semble en vn mesme lieu, pour denoter la
benignité, & veuil alleguer à ce propos, ce
que i'ay leu d'admirable en Plutarque.
Comme la peste fust anciēnement fort al-
pre en Lacedemone, on fut auerty par l'O-
racle qu'elle cesseroit, en immolant par cha-
cun an quelque damoiselle vierge: à quoy
les Lacedemoniens obeirent: ce pendant
auint que le sort tomba sur Heleine: & ainsi
qu'on

qu'on la menoit pour estre sacrifiée, deua-
 la vne Aigle, qui print le cousteau d'entre
 les mains du Sacrificateur, le porta en vn
 endroit, où il y auoit vn troupeau de be-
 stes, & le laissa tomber sur vne genice: &
 pour ceste cause, ce sacrifice fut retranché
 & aboly, comme Aristodeme a enseigné.
 Il en auint à Rome, tout autant, & pour
 la mesme occasion, en la personne de Va-
 leria Luperca, cōme Aristide escrit, en son
 dixneuſieme liure de son histoire d'Italie.
 Et pour vn exemple de plus grande beni-
 gnité, denotant mesmes la recōpence d'vn
 plaisir receu. Crates de Pergame & Stesi-
 chore Poëte, recitent quasi vne mesme hi-
 stoire: comme s'ensuit, Cōme seize mois-
 sonneurs eussent enuoie vn de leurs com-
 pagnōs chercher à boire, il trouua vn ser-
 pent en vne fontaine, lequel s'estoit noué
 estroittement à l'entour del'Aigle, en sor-
 te qu'il la suffoquoit. Le moissonner a-
 yant sa faucille s'approcha, & couppa le
 serpent en deux, sauuant l'Aigle qu'il lais-
 sa enuoler, & puis s'en alla puiser de l'eau
 en sa cruche, qu'il porta à ses compagnons,
 lesquels en beurent tous, mais quand ce

46
vint qu'il en voulut boire, l'Aigle fut
incontinent, laquelle l'empescha de
faire, le moissonneur estonné de cela, & con-
criant apres l'Aigle qu'il recognoissoit, & con-
cuidoit bien accuser d'ingratitude, quand
ter à ses compagnons tout le faict, quand
les vid tous, par cy, par là, tirer à la fin &
mourir. Alors cogneut il bien que l'ea-
qu'ils auoyent beu, en estoit cause, pour ce
que le serpent l'auoit empoisonnée, & que
pour ceste cause, l'aigle recognoissant le
plaisir à elle faict, l'auoit empesché d'en
boire, & luy auoit par consequent sauue la
vie, vsant en son endroit du mesme tour,
qu'il luy auoit ioué, estant en danger du
serpent. N'est ce pas grand cas que l'Aigle
ne faict compte du tort & de l'iniure à elle
faicte? Et c'est pourquoy, pour signifier
l'homme contempteur du tort qu'on luy
faict, aucuns ont inuenté la maniere de
peindre vne Aigle, se tenant coy, douce, &
ne menaçant du bec, & de mettre vne cor-
neille au dessouz, qui l'agace & l'import-
tune selon son naturel: mais l'Aigle n'en
faict non plus d'estat, que l'Elephant, de la
mouche. Ce qui represente l'incompara-
ble

ble bonté & benignité de nostre Seigneur,
 vraye & parfaite Aigle, lequel a contemné
 tous les desplaisirs qui luy ont esté faicts
 au monde, n'a point regardé aux torts &
 iniures à luy faictes, aux embusches, qui
 luy ont esté dressées, ains a pardonné à ceux
 qui luy ont faict mal. Luy mesme donne ce
 noble titre d'Aigle à ses Apostres, quand il
 dit, en vn certain passage de S. Matthieu,
La où sera le corps, les Aigles s'assembleront: A-
 damance par le corps, entend le mystere
 de la passion de nostre Seigneur: par les
 Aigles les Apostres, desquels Esaye dit,
ils prendront des ailes comme les Aigles, cour-
ront & ne seront iamais lassés: iront & n'auront
iamais faim: ou bien suivant vne autre in-
 terpretation, *Courront & n'auront point de*
peine, chemineront & ne seront point lassés.
 A laquelle exposition Euchere s'accorde,
 disant sur ce passage: que par les Aigles,
 les ames sont entendues, & qu'il faut en-
 tendre ce lieu de Salomon, *La voye de l'Ai-*
gle au ciel: de l'Ascension de Iesus Christ,
 la vraye Aigle: de maniere que non sans
 quelque grand mystere, la sentence de sa
 mort & condamnation, s'est trouuee es-
 troit-

48

troitement enclose, en la ville de ce nom,
Aquila, pour monstrier par vne certaine
figure, l'excellence du lieu, par le moyen
de ce Tresor, tant noble & excellent, qui
s'est trouué de ceste tant clair voyante Ai-
gle, qui vole (disoit Irenee) que les Pro-
phetes ont annoncee, & laquelle, par le
moyen de S. iean, mesmes repre-
senté, au moyen de l'Aigle,
manifeste la grace du
sainct Esprit, en
l'Eglise.

PRIVILEGE.

EST permis à Iean Stratius, marchand Librai-
re, faire imprimer la presente sentence de Mort,
donnee à l'encontre de nostre Seigneur I E S V S
C H R I S T, par Ponce Pilate. Et defences à tous au-
tres Libraires & Imprimeurs, de imprimer ne faire
imprimer, la susdite sentence, à peine de confiscation
lesdits Liures, & d'amende arbitraire. Fait le neuſie-
me de Iannier, 1581.

DEL ANGES.